

# Compte rendu de la séance du mercredi 15 décembre 2021

Secrétaire de la séance : Véronique DAUMEC

Président : MARAN Mayder Secrétaire : DAUMEC Véronique

#### Présents:

Madame Mayder Maran, Madame Laurence Leroy, Monsieur Michel Possamaï, Monsieur Frédéric Arroyo, Madame Véronique Daumec, Monsieur Jean-Marc Austruy, Monsieur Frédéric Cesbron, Madame Lucette Terrasson, Monsieur Lionel Faugère, Madame Martine Cauhapé

### Réprésentés :

Monsieur Jérôme Trolliet par Madame Mayder Maran

## Délibérations du conseil :

Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (DE\_2021\_027)

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 60 % pour la Gironde.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 28 heures par semaine, la durée du contrat est de 10 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Madame le Maire propose de créer 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

• Contenu du poste : Agent administratif

• Durée du contrat : 10 mois

• Durée hebdomadaire de travail : 28 heures

• Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pole-Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DECIDE de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

• Contenu du poste : Agent administratif

• Durée du contrat : 10 mois

• Durée hebdomadaire de travail : 28 heures

• Rémunération : SMIC

- AUTORISE Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

## **Questions diverses:**

<u>Echo</u>: distribution avec feuillets gendarmerie + bon galette par Nicolas avant la fin de l'année.

<u>Local poubelle</u>: Rénovation effectuée par Nicolas et Jean-Marc

<u>Travaux esplanade Fongrave</u>: Devis de la société SASU FRANGO AUGUSTE d'un montant de 1 815€ validé.

<u>Accueil stagiaires</u>: une stagiaire en secrétaire de mairie est accueilli depuis le 13 décembre et jusqu'au 17 décembre. Un second stagiaire sera accueilli une semaine en janvier, à la bibliothèque.

<u>Défibrillateur</u>: le devis de la société Aquicardi pour un montant de 1 063€ est validé. Le défibrillateur localisé actuellement à la pharmacie a un défaut constructeur qui entrainerait un disfonctionnement.

<u>Foncier agricole</u> : 4 communs tests dont Gornac. Dont 2 parcelles vont être analysés gratuitement

<u>Projet ferme photovoltaïque</u> : rendez-vous le 21 décembre 2021 avec le Monsieur le Sous-Préfet de Langon.

<u>Vœux 2022</u> : Il sera distribué des galettes et des chocolats. Distribution à la salle des fêtes le 8/01/2022 entre 10h et 12h et livraison l'après-midi.

Fin de séances à 20h45 Le prochain conseil municipal est fixé au 19/01/2021

> Le Maire, Madame Mayder MARAN-PERROMAT